



AVEL VOR : de qui se moque t'on ?

https://www.enquetes-publiques.com/Enquetes_WEB/FR/EE22032/Accueil.awp

En Iroise, personne n'a oublié le dossier AVEL VOR, un des plus gros élevages industriels de porcs, situé à proximité immédiate du bourg de Landunvez. Il est la propriété du président d'Evel'up, une des principales coopératives porcines. Il avait demandé en 2016 une nouvelle extension de son exploitation, pour produire encore plus de porcs : 26.000 porcs par an (presque 20 fois la population de la commune pour cette seule exploitation !), donc **60 tonnes de lisier par jour ! et un tonnage d'ammoniac, émis en 2019, estimé à 36 tonnes !**

Rappelons que la densité de porcs en Iroise est une des plus élevées de France, et que le nombre de bovins et porcins y est largement supérieur à dix fois la population humaine. Rappelons également que l'élevage industriel y est la principale source de pollution de l'eau, des plages et de l'air.

Un bref récapitulatif des épisodes précédents :

- Avril 2016 : Autorisation initiale d'extension de cette porcherie accordée par la préfecture, en dépit de l'avis défavorable du commissaire-enquêteur. Autorisation immédiatement **attaquée victorieusement au Tribunal Administratif** par plusieurs associations environnementales locales. Ses rejets dans l'environnement (lisier, bactéries, ammoniac...) et les nuisances associées étant jugés inacceptables.
- 2019 : **Malgré le jugement du Tribunal Administratif** et « *Considérant que l'ensemble du projet prévu a déjà été réalisé* », donc illégalement, autorisation « provisoire » accordé par le préfet, sous condition que l'éleveur demande une régularisation... tout continue donc sans se soucier du jugement.
- 2021 : émission d'un **Avis très réservé** de la **Mission Régionale d'Autorité Environnementale**, instance de l'Etat chargée d'évaluer ce type de projet.
- Pendant tout ce temps, l'éleveur a donc **réalisé l'extension**, et a fait appel du jugement du Tribunal Administratif devant la Cour Administrative d'appel de Nantes.
- Novembre 2021 : **Confirmation du jugement de première instance** par le tribunal administratif de Nantes, et à nouveau avis défavorable.

En principe, tout semblait donc clair : fin de l'aventure, le projet aurait dû être enterré. Le préfet, garant de l'exécution des décisions de justice, devait en faire cesser dès maintenant une exploitation qui n'aurait jamais dû commencer.

Pourtant c'est ce « nouveau » dossier (dans la pratique, le dossier initial à peine modifié) qui est maintenant soumis à une nouvelle enquête publique durant un mois.

Concrètement, **voici donc un éleveur et un préfet** qui s'assoient tous deux **sur deux décisions de la Justice Administrative**, et décident comme si de rien n'était de poursuivre pour l'un, et de régulariser pour l'autre, un projet réalisé illégalement, autorisé provisoirement toujours illégalement, auquel on veut donner maintenant une apparence de légalité à travers une « pseudo consultation populaire » sensée mener à la régularisation.

De qui se moque-t-on ? Imaginerait-on qu'un particulier qui aurait construit sa demeure sur la base d'un permis illégal, annulé par la justice en première instance et en appel, pourrait se contenter de déposer un nouveau permis pour régulariser sa construction ? Il serait certainement condamné à détruire cette construction, même si elle n'avait aucun impact et aucun coût pour la collectivité, car c'est la loi. **Du moins, c'est la loi pour les particuliers.**

Tout cela contribuera encore à détruire l'environnement en Iroise, mais aussi, si l'on en croit les coopératives elles-mêmes, à **produire à perte encore plus de porcs**. C'est le contribuable, le citoyen et l'abonné qui vont au final payer le prix d'un projet qui symbolise tous les excès du développement en Bretagne d'un modèle irrationnel d'élevage industriel, destructeur de l'environnement, et qui ne tient que par les subventions et les menaces envers les réticents.

On peut encore espérer convaincre l'Etat d'arrêter ce projet. L'espoir est mince, tant l'acharnement est évident.

Une nouvelle enquête publique est donc ouverte en vue de la régularisation de l'extension !

Le Conseil d'Administration d'A.E.P.I. vous sollicite afin de participer à cette nouvelle enquête publique. Il est important que les contributions soient les plus nombreuses possible.

Cette enquête publique concerne les communes de Landunvez, Ploudalmézeau, Lanildut, Porspoder et Plourin.

Elle est consultable sur internet à l'adresse suivante (il vous faut sélectionner les choix dans le bandeau supérieur de la page qui s'ouvre) :

https://www.enquetes-publiques.com/Enquetes_WEB/FR/EE22032/Accueil.awp

Elle est d'une durée de 34 jours : du jeudi 17 mars 2022 à 9h jusqu'au mardi 19 avril 2022 à 17h, vous pouvez faire part de vos observations soit :

- Sur le registre dématérialisé :
 - https://www.enquetes-publiques.com/Enquetes_WEB/FR/EE22032/Deposer.awp
- Soit par courriel :
 - avelvor@enquetepublique.net
- Soit par courrier à l'adresse suivante :

Mairie de Landunvez, à l'attention du Commissaire enquêteur Monsieur Jacques SOUBIGOU

1 Place de l'Église / 29840 Landunvez,

Le dépôt de votre contribution peut être anonyme. Si toutefois vous indiquez vos noms et prénoms ainsi que vos coordonnées, vous acceptez que ces éléments soient publiés avec votre observation sur la page affectée aux observations du public et éventuellement précisés dans le rapport du Commissaire enquêteur.

Le Commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Landunvez les jours et heures ci-après :

- Le mardi 22 mars 2022 de 14h00 à 17h00 ;
- Le jeudi 31 mars de 14h00 à 17h00 ;
- Le vendredi 8 avril de 9h00 à 12h00 ;
- Le mardi 19 avril de 14h00 à 17h00.

Continuons sur cette lancée.

Gardons courage et confiance. Le Droit doit vaincre.

Le Président, Eric Lefin

